

L'Europe se prépare aux négociations avec Ankara

mardi 7 février 2006, par [Alexandrine Bouilhet](#)

Le Figaro

LA COMMISSION européenne doit remettre aujourd'hui un rapport aux Vingt-Cinq, recommandant l'ouverture de premières négociations concrètes en vue de l'adhésion de la Turquie. Il s'agit pour l'instant uniquement du chapitre « sciences et recherche ». Un deuxième feu vert sera adressé dans la semaine aux Etats membres afin d'entamer les négociations dans le domaine « éducation et culture ». Pour ces deux chapitres jugés « faciles », les exigences de l'Union se limitent à la participation à des programmes communs, comme Erasmus (mobilité des étudiants) ou Léonardo (formation professionnelle).

La Commission estime que la Turquie est suffisamment préparée pour ouvrir « sans conditions » les pourparlers dans ces deux domaines qui ne touchent pas encore au cœur du marché intérieur. Cette étape technique est un signal politique important en faveur de la Turquie, dans sa longue marche vers l'Union européenne, qui a formellement démarré le 3 octobre 2005. Elle intervient alors qu'Ankara multiplie les gestes de bonne volonté à l'égard de Bruxelles, en réglant l'affaire Pamuk, puis en relançant la question chypriote à l'ONU.

Neutralité de l'Autriche

Aussi technique soit-il, le rapport de la Commission ouvre la voie à un premier débat entre Etats membres sur l'avancement des préparatifs de la Turquie en vue de son adhésion. La discussion sera présidée par l'Autriche, l'un des pays les plus hostiles à l'adhésion turque. La présidence autrichienne a promis qu'elle serait neutre. « La porte de l'Union reste ouverte à la Turquie, conformément aux décisions passées », a insisté le chancelier Wolfgang Schüssel.

En vue de son adhésion, la Turquie devra transposer dans son droit national les 35 chapitres de l'acquis communautaire, soit plus de 55 000 pages de législation européenne. Pour Ankara, il s'agit d'un parcours du combattant bien plus dur que l'ont été ceux des autres pays candidats. Chaque ouverture et chaque fermeture de chapitre fera l'objet d'une décision politique, nécessitant l'aval unanime des Vingt-Cinq. « Cette négociation dissimule soixante-dix occasions de veto », rappelle un diplomate. Au sein de l'Union, les juges les plus impitoyables sont Chypre, l'Autriche et la France.

Agriculture et justice

Pour ne pas trop décourager la Turquie en début d'exercice, la Commission a volontairement sélectionné deux domaines du droit peu « communautarisés », où le nombre de directives est limité. Dans la foulée, Bruxelles va se pencher sur deux chapitres plus difficiles : les marchés publics et la concurrence, où le feu vert de la Commission sera sans doute plus difficile à obtenir. Viendront ensuite les chapitres très sensibles comme l'agriculture, la justice et les droits fondamentaux. A la fin de cet exercice, en septembre 2006, Ankara aura un carnet de notes complet, avec des feux vert ou rouge en face de chacun des 35 chapitres de l'acquis communautaire. D'après les experts, il sera difficile à la Turquie d'obtenir une majorité de feux verts dès la fin de l'année.

[07 février 2006]